

La mine de manganèse et l'environnement à Moanda au Gabon : du silence au bruit (1962-2015)

Robert Edgard NDONG

Chargé de recherche, Institut de Recherche en Sciences Humaines, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Libreville-Gabon

Auteur correspondant : edgardndong@yahoo.fr

Article soumis le 17/10/2023 et accepté le 15/12/2023

Réf : AUM10-0226

Résumé : À partir d'une documentation constituée de sources audio/audiovisuelles, écrites, numériques et d'une bibliographie variée, cet article se propose d'établir les séquences temporelles permettant de rendre compréhensive la transformation de l'environnement et de suivre le cheminement de la contestation collective socio-environnementale de l'exploitation du manganèse à Moanda. Dans ses commencements la pollution environnementale s'opère sans agitation populaire, donc en silence (1962-2007). Débordant largement le périmètre consacré à la mine, la pollution environnementale multiforme est générée aux différentes étapes de l'exploitation. Après quarante-cinq ans de pollution environnementale silencieuse, une contestation collective éclot (2008-2015). Divers acteurs dénoncent les méfaits socio-environnementaux de la mine. Fondant leur dénonciation sur des représentations sensibles et l'expertise citoyenne, les protestations recourent à la justice afin d'exiger une meilleure mine du territoire de Moanda et des réparations financières des préjudices socio-sanitaires.

Mots-clés : manganèse, pollution, environnement, contestation collective, Moanda.

Abstract: Based on audio/audio-visual, written, digital sources and a varied bibliography, this article sets out to establish the temporal sequences that make it possible to understand the transformation of the environment and to follow the progress of the collective socio-environmental protest against manganese mining in Moanda. In its early stages, environmental pollution took place without popular agitation, and therefore in silence (1962-2007). Environmental pollution of many different kinds was generated at different stages of the mining process, extending well beyond the perimeter of the mine. After forty-five years of silent environmental pollution, a collective protest erupted (2008-2015). Various players are denouncing the socio-environmental damage caused by the mine. Basing their denunciation on sensitive representations and citizen expertise, the protests turned

to the courts to demand a better mine in the Moanda area and financial compensation for the social and health damage caused.

Keywords: *manganese, pollution, environment, collective protest, Moanda.*

Introduction

Au Gabon, l'évocation de Moanda renvoie quasi systématiquement au manganèse. Dans cette localité du sud-est du pays, le tandem franco-étatsunien, Bureau minier de la France d'outre-mer (BUMIFOM)/US Steel corporation, découvre, en 1949, un important gisement de manganèse. Celui-ci renferme environ 200 000 tonnes de manganèse¹. À la suite de cette intéressante découverte est constituée, en septembre 1953, la compagnie minière de l'Ogooué (COMILOG). Elle a pour objet social de « poursuivre les travaux de reconnaissance du gisement, de rechercher la solution la meilleure sur le plan technique et économique pour évacuer le manganèse jusqu'à la mer et éventuellement de procéder à l'exploitation et à la commercialisation du manganèse »².

L'exploitation du manganèse de Moanda a déjà fait l'objet de plusieurs études. Jean-Kevin Aimé Tsiba (2014) est le seul à se pencher sur les dégradations environnementales de l'exploitation du manganèse à Moanda. Sa perspective relève toutefois de la géographie. La question environnementale est passée sous silence dans d'autres travaux. Il s'agit notamment des travaux de Géographie de Marie-Louis Villien-Rossi (1977), d'Ulrich Abéké (1996), de Marjolaine Okanda-Guay (1998), des travaux d'Histoire de Simplicie Vianney Mouanga (1999), de Hendrick Kern Mboma Mambounghou (2018) et de la thèse des Sciences économiques de Paul Bongue Boma (1980). Ces travaux

¹ Archives du Ministère des Mines du Gabon, Livre d'or COMILOG, 1963, p. 32.

² Archives Nationales de Fontainebleau, série 52 sous-série 5 dossier 2, Convention d'établissement de la COMILOG, 1959, p. 2.

mettent généralement en lumière les bénéfices économiques, sociaux et urbains de l'exploitation du manganèse. Les diverses études sont sans doute intéressantes, car elles permettent de suivre la dynamique historique et géographique de l'exploitation du manganèse et de la ville de Moanda. Mais, leur lecture essentiellement centrée sur les externalités positives occulte inéluctablement les problèmes environnementaux causés par l'exploitation du manganèse. Comme d'autres exploitations minières à travers le monde, entre autres, en Amérique du Sud (M. Dehaies, 2016, pp. 1-19) et au Québec (M. Simard, 2018, pp.193-217), l'exploitation du manganèse de Moanda ignore pendant longtemps le paramètre environnemental dans son développement. À partir de la dernière décennie du XX^e siècle, toutefois, avec l'affirmation de la protection de l'environnement et la montée de la radicalisation du sentiment « anti-industrie minière » (Y. Gnamien, 2014, p. 27) dans le monde, la mine « incontestée » à Moanda est désormais confrontée aux ressentiments populaires. En effet, riverains, organisations non gouvernementales (ONG) et élus locaux se mobilisent pour protester contre les externalités négatives de la mine. Quand et comment s'opèrent la pollution environnementale et le basculement dans la contestation socio-environnementale de la mine à Moanda ? Pour y répondre, l'étude est circonscrite dans le cadre temporel 1962-2015. Borne de départ, l'année 1962 correspond au début de l'exploitation du manganèse à Moanda. Borne d'arrivée, l'année 2015 marque le rejet par la Cour de Cassation de Libreville du pourvoi du collectif d'associations contre la COMILOG.

Contribution à la connaissance de l'histoire minière du Gabon, l'étude ambitionne non seulement d'établir les séquences temporelles permettant de rendre compréhensive la transformation de l'environnement, mais également de suivre le cheminement de la contestation collective des méfaits socio-environnementaux de l'exploitation du manganèse à Moanda. Pour ce faire, s'y trouvent croisées, interprétées et combinées des données puisées dans une

documentation constituée de sources audio/audiovisuelles, écrites et numériques. Ce corpus primaire est enrichi par diverses références bibliographiques. De l'exploitation de l'ensemble documentaire découle un plan en deux parties : le temps de la pollution minière environnementale silencieuse (1962-2007) et le temps de l'exploitation minière collectivement contestée (2008-2015).

1. Le temps de la pollution minière environnementale silencieuse (1962-2007)

L'industrie minière est par nature polluante. L'exploitation du manganèse à Moanda ne déroge pas à cette réalité. Elle entraîne une défiguration du paysage ainsi qu'une pollution atmosphérique et hydrique au-delà de la mine. L'empreinte environnementale considérable de l'exploitation du manganèse est intimement liée à l'absence de politique environnementale de la COMILOG, reflet d'une réalité du monde des entreprises.

1.1. Un paysage défiguré

Depuis son démarrage en 1962, l'exploitation de la mine de manganèse sur le plateau Bangombé, qui surplombe la ville de Moanda, se fait à ciel ouvert. Dans cette exploitation hautement mécanisée se succèdent deux phases. La première phase consiste en un décapage progressif des morts-terrains. Il s'agit de stériles miniers essentiellement composés de la terre végétale, de la latérite et de la pisolite. Ces stériles ont un faible taux en manganèse entre 15-18 %. Quant à la seconde phase, l'extraction, elle intervient systématiquement après le décapage de l'horizon stérile. Pratiquée principalement à la dragline dont la pelle est dotée d'une grande capacité de creusement, cette opération consiste à récupérer le minerai découvert et étalé sous forme de plaquettes en structure subhorizontale³. Les deux phases

³ Archives du Ministère des Mines du Gabon, Comilog Informations, Dossier spécial 20 ans, n° 20, 1982, p. 26.

de l'exploitation de la mine entraînent la perte de l'esthétique paysagère du plateau Bangombé, en témoigne la figure 1.

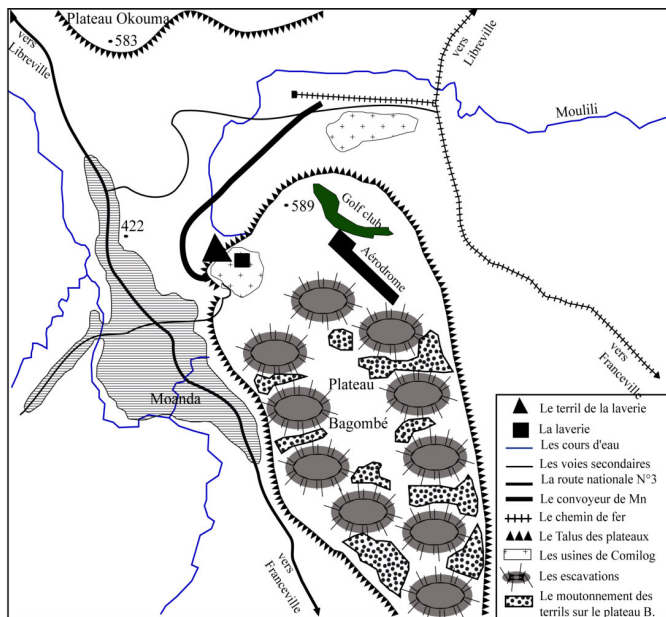


Figure 1 : Excavations et terrils sur le Plateau Bangombé

Source : J-K A. Tsiba, 2014, *L'exploitation minière dans la région du Haut-Ogooué (Gabon) : contribution à l'étude des Impacts environnementaux*, Thèse de doctorat de Géographie, Université de Lorraine, p.177.

La figure montre que le plateau Bangombé porte l'empreinte de l'exploitation minière. Les excavations et les terrils y sont visibles. La présence des excavations et des terrils atteste que, au fur et à mesure de son exploitation, le plateau Bangombé n'est pas réaménagé. Indiscutablement, l'exploitation minière déforme la topographie originelle du plateau. Celui-ci perd son esthétique paysagère. L'altération de l'environnement est également atmosphérique et hydrique.

1.2. Une pollution atmosphérique et hydrique au-delà de la mine

L'empreinte environnementale de l'exploitation du manganèse s'étend à l'air et aux cours d'eau. Autrement dit, la pollution causée par l'exploitation manganifère déborde le périmètre consacré à la mine. La pollution de l'atmosphère est générée par plusieurs sources, dont les poussières. La figure 2 met en lumière la diffusion des poussières à Moanda.

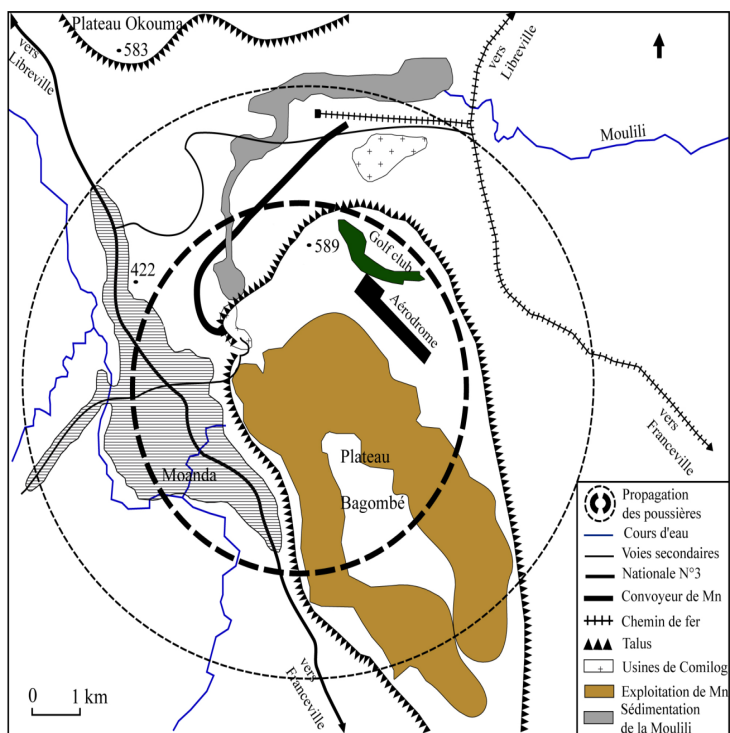


Figure 2 : Poussières et métamorphose de la Moulii dans la région de Moanda

Source : J-K. A. Tsiba, *op.cit.*, p. 195.

Les poussières sont générées aux différentes étapes de l'exploitation minière. De l'extraction au traitement en passant par le transport du minerai, les différentes étapes de l'activité manganifère sont propices au soulèvement des poussières. Ces poussières se diffusent au-delà du plateau Bangombé. Les pollutions constituent « une sorte de pollution diffuse, qui contamine par ses constituants de faible à moyenne concentration la région de Moanda. Leur propagation dépend des brises de plateau venant de Bangombé et des vents, malgré leur relative puissance dans la région » (J. K. A. Tsiba, 2014, p. 193).

Les fumées du Complexe Industriel de Moanda (CIM), mis en service en 2000, polluent également l'atmosphère. En effet, « chaque jour qui passe, l'atmosphère encaisse des quantités de fumées évaluées à plusieurs tonnes. Ces fumées ont des conséquences sur la santé des salariés d'abord, parce qu'ils sont au contact direct, puis celles des habitants du village voisin. » (J. K. A. Tsiba, *op.cit.*, p. 196). Faute de données, la pollution causée par les fumées ne peut être mesurée.

Quant aux cours d'eau de Moanda et ses environs immédiats, ils ne sont pas épargnés par l'exploitation du manganèse. Si les déchets miniers se retrouvent dans certaines petites rivières environnantes comme la Massa et la Massagoulou (G. M. Mengue Edo Afyo, 2011, p.17), la rivière Moulili est emblématique de la pollution minière. Longue de 31 kilomètres et située près de la zone industrielle, cette rivière est victime de l'encombrement de fines de manganèse ainsi que le souligne l'Agence européenne pour le Développement et la Santé (AEDES) dans un rapport commandité par la COMILOG :

Ces impacts des rejets de fines (boues) de la laverie représentent un des principaux problèmes environnementaux. Les fines forment des dépôts importants sur les premiers 10 km du cours d'eau et encombrement celui-ci au point d'avoir transformé la rivière en une vaste étendue marécageuse, avec un tracé principal instable et des méandres résiduels qui forment des marais et des plans d'eau isolés de façon plus ou moins permanente. La remontée graduelle de niveau

du cours d'eau est conjuguée à l'instabilité se sont de type deltaïque. La photographie prise en aval du pont de la route de la gare du minerai montre bien le lit de la rivière entièrement occupé par de fines de résidus du lavage, avec un fonctionnement de type deltaïque. L'exhaussement du lit est probablement de plusieurs mètres (10-12 m) en certains endroits. Il provoque la végétation aquatique, en particulier les roseaux (ripisylve)⁴.

Cet extrait du rapport de l'AEDES est clair. La rivière Moulili est envasée. Étendu sur au moins 10 kilomètres, l'envasement de cette rivière est le résultat de plus de 30 ans d'accumulation de rejet des boues de la laverie. Ainsi, comme la pollution atmosphérique, la pollution hydrique déborde le périmètre consacré à la mine. Multiforme, la pollution considérable de l'exploitation du manganèse est indissociable de l'absence de politique environnementale de la COMILOG, elle-même reflet d'une tendance globale des entreprises.

1.3. L'absence de politique environnementale de la COMILOG, reflet d'une réalité dans les entreprises

Au cours des trente-cinq premières années d'exploitation du manganèse, la COMILOG n'intègre pas le paramètre environnemental dans sa stratégie managériale. Si l'exploitation minière est par essence polluante, l'absence de politique rend considérable l'empreinte de l'exploitation du manganèse sur l'environnement à Moanda. La non-prise en compte de l'environnement n'est toutefois pas spécifique à la mine de Moanda. Elle est presque générale dans le monde industriel et minier ainsi que le soulignent François Bost et Sylvie Daviet (2011, p. 11) :

Depuis les origines de la Révolution industrielle et jusqu'aux années 1970-1980, le monde de l'entreprise a globalement considéré l'environnement comme un paramètre secondaire, sur lequel sa responsabilité n'apparaissait guère engagée. Les

⁴ AEDES, COMILOG à Moanda (Gabon), Programme SYSMIN 8^e FED : Étude de protection de l'environnement, de la santé des travailleurs et de la population, Rapport de synthèse, 2010, p.47.

prélèvements réalisés sur l'environnement local, les rejets polluants et toxiques dans le milieu naturel, ou encore les atteintes aux paysages ne faisaient guère débat (ce qui ne veut pas dire qu'ils ne s'accompagnaient pas de problèmes!). [...] Lorsque des atteintes criantes à l'environnement étaient effectivement révélées, elles étaient le plus souvent minimisées, cachées, voire étouffées (notamment dans les vieilles régions industrialisées de l'ex-URSS et des pays de l'Europe orientale.

Longtemps ignoré, le paramètre environnemental commence à s'imposer dans le monde de l'entreprise à partir des années 1970. Il y est réellement intégré après la publication du rapport Brundtland en 1987 et le sommet de Rio en 1992, également appelé Conférence de Nations unies sur l'environnement et le développement. À la base de cette prise en compte de l'environnement, notamment dans le monde minier, il y a, entre autres, les contestations collectives des méfaits socio-environnementaux auxquels n'échappe pas le Gabon (R. E. Ndong, 2017, pp. 39-42). À Moanda, le passif environnemental est vigoureusement contesté entre 2008 et 2015.

2. Le temps de l'exploitation minière collectivement contestée (2008-2015)

Ville du manganèse, Moanda n'échappe pas aux contestations collectives des mines déclenchées à partir de la fin du XX^e siècle/début du XXI^e siècle au Gabon, notamment à Mounana et Belinga, respectivement anciens et futurs sites miniers. Basée sur diverses preuves, la contestation collective des méfaits de l'exploitation du manganèse à Moanda est portée devant les tribunaux.

2.1. Une contestation dans le sillage de celles de Mounana et Belinga

La mobilisation collective contre les dommages socio-environnementaux à Moanda ne peut être dissociée d'une prise de conscience générale des méfaits sociétaux des mines au Gabon. Cette prise de conscience se traduit par une dynamique

protestataire déclenchée à Mounana et à Belinga, deux localités respectivement situées au sud-est et au nord-est du Gabon.

À Mounana dans le Haut-Ogooué, la protestation collective est post-exploitation de l'uranium. En effet, après la fermeture des mines naît et se développe une contestation collective des méfaits socio-sanitaires de l'uranium (1999-2010). L'agir contestataire collectif suit une trajectoire partant du Gabon vers l'international. La séquence de la contestation au Gabon (1999-2004) est menée par le collectif des habitants de Mounana. Constitué en juin 1999, il comprend les élus locaux, les ex-mineurs et la population de Mounana⁵. Il dénonce la pollution qui touche les cours d'eau, les habitations, les plantations, la faune, la flore, etc. En un mot, c'est « l'héritage empoisonné⁶ » de l'uranium qui est dénoncé. Mais le mouvement s'essouffle sans résultat notable. S'en suit une désapprobation à l'échelle internationale. La séquence internationale de la contestation (2005-2010) est menée par un collectif d'associations d'anciens travailleurs gabonais et français de l'uranium de Mounana ainsi que par plusieurs organisations non gouvernementales françaises. À partir d'une enquête menée en 2007 mettant en lumière une situation sanitaire inquiétante des anciens travailleurs, le collectif des associations envisage un recours en justice contre Areva, maison-mère de l'ancien exploitant minier : la compagnie des mines d'uranium de Franceville (COMUF). Devant cette menace, l'industriel négocie avec le collectif d'associations. Ce qui, le 19 octobre 2010, aboutit à la création de l'Observatoire de la santé de Mounana (OSM). Cette structure sanitaire a pour mission d'établir la situation épidémiologique des anciens travailleurs de la COMUF et des riverains de Mounana en vue d'une prise en charge⁷.

⁵ *La Cigale enchantée*, n° 55 du 1^{er} juillet, p.9.

⁶ Dominique Hennequin, *Uranium. L'héritage empoisonné*, film, 2009, 56 minutes.

⁷ Archives du Ministère des Mines du Gabon, Observatoires de la santé, Rapport annuel 2012 de l'OSM, p.5.

À Belinga dans l'Ogooué-Ivindo est prévue la mise en exploitation du fer. Attribué à la compagnie chinoise, la *China Machinery Engineering Corporation* (CMEC), le projet de fer de Belinga nécessite la construction d'un barrage hydroélectrique, d'un port en eau profonde et d'une voie ferrée devant relier cette localité avec le port en vue de l'acheminement du fer vers les pays acheteurs. Le gouvernement prend la décision de construire le barrage hydroélectrique au milieu d'un parc national protégé par les textes en vigueur : le parc de l'Ivindo. La construction de la voie ferrée devra occasionner la destruction massive de la forêt, et surtout le déplacement forcé d'une bonne frange de la population (R. Menzeme Mba, 2008, p.60). L'érection du port en eau profonde est envisagée sur les chutes de Kongou, situées au milieu du parc de l'Ivindo (P. Kialo et F. Ekozowaka Nguemassa, 2008, pp. 89-94). L'approche gouvernementale sans étude d'impact environnemental suscite une protestation d'une coalition de quinze ONG environnementales. Elle entend « proposer une approche garantissant une sécurité de l'exploitation de la ressource et son apport dans l'amélioration des conditions de vie des populations »⁸. Ainsi, après plusieurs mois de divergence entre l'État et les ONG environnementales, une réunion organisée le 1^{er} septembre 2007 par le président gabonais, Omar Bongo Ondimba, permet de mettre en lumière de véritables imbroglios administratifs, législatifs et réglementaires de la politique gabonaise en matière environnementale et précisément concernant l'étude d'impact environnemental ; d'où, une révision de la stratégie de développement du projet minier.

En définitive au Gabon, la contestation des mines survient d'abord dans l'ancienne exploitation de l'uranium de Mounana puis s'étend à la future exploitation de fer de Belinga. C'est donc sans surprise que le mouvement de contestation atteint l'exploitation active du manganèse à Moanda.

⁸ *L'Union*, n °9524, 2011, p. 5.

2.2. L'agir contestataire et la preuve des méfaits socio-environnementaux de l'exploitation du manganèse

En 2008, les Moandais se mobilisent pour protester contre les méfaits socio-environnementaux de l'exploitation du manganèse. Leur stratégie consiste à perturber les activités de la COMILOG. À cet égard, deux grandes mobilisations sont organisées en l'espace de trois mois. En mars 2008, la première grande mobilisation collective notable dans la ville minière comprend des agriculteurs, des jeunes et le député de Moanda, Jean-Valentin Leyama. Ce dernier, relatant cet événement, souligne :

Des agriculteurs, en majorité des personnes d'un certain âge, soutenues par des jeunes et un député de la contrée, en colère, ont paralysé partiellement jeudi, à travers des barricades posées sur le tronçon d'environ 7 km, reliant la gare ferroviaire à la ville de Moanda (sud), les activités de la compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), axées principalement sur le manganèse, pour manifester leur mécontentement, de dénoncer la pollution des cours d'eau de cette région par Comilog et d'interpeller les pouvoirs publics en vue de la réfection immédiate de cette route, principale voie d'évacuation des produits agricoles de cette localité [...] À en croire nos sources, si ces personnes âgées ont choisi de bloquer cette voie, c'est à juste titre, puisque les agents de la Comilog, installés dans la région depuis les années 1960, empruntent quotidiennement le tronçon pour se rendre à leur lieu de travail⁹.

Poursuivant dans la stratégie de perturbation de la compagnie minière, et afin d'interpeller directement sa structure décisionnelle, les contestataires se mobilisent, en juin 2008, lors de la tenue du conseil d'administration de l'entreprise. Menés par leur chef de file, le député J-V. Leyama, ils pointent de nombreux méfaits environnementaux et socio-sanitaires qu'ils imputent à la COMILOG. Au plan environnemental, il est reproché à l'entreprise des dégradations multidimensionnelles, notamment la pollution

⁹ Igor Strauss, « L'envers du manganèse gabonais », in Anne-Cécile Bras, *C'est pas du vent. Manganèse de l'environnement*, émission diffusée sur Radio France Internationale (RFI), le samedi 17 septembre 2011.

hydrique, atmosphérique, la dénaturation du paysage et la destruction de la faune et de la flore. Au plan socio-sanitaire, les populations accusent l'entreprise d'être responsable des problèmes de santé (infections pulmonaires, problèmes cardiovasculaires, oculaires), perte des terres agricoles et de perte de domaine piscicole.

Devant les griefs environnementaux et socio-sanitaires adressés à la compagnie minière, la question de la preuve se pose inévitablement. Sur quoi s'appuient les protestataires pour dire que l'environnement est pollué et les riverains souffrant à cause de l'exploitation du manganèse ? Les contestataires se fondent avant tout sur des représentations sensibles. En font foi, trois témoignages portant sur trois domaines différents.

Le premier témoignage, celui du député J. -V. Leyama, porte sur l'état alarmant des espaces agricoles à Moanda et ses environs. Il précise : « vous voyez, tout ça, ce sont des surfaces agricoles que les gens ont dû abandonner. C'est grisard. Alors, nier l'existence de la pollution ici, c'est faire preuve d'irresponsabilité quand même. On n'a même pas besoin de faire des études compliquées. Elle est visible. [...] »¹⁰. Clairement, pour l'élu local, la pollution ne peut passer inaperçue tant elle est patente.

La visibilité de la pollution qui n'a pas « besoin des études compliquées » est également perceptible dans le deuxième témoignage d'un riverain septuagénaire. Né vers 1937 et vivant depuis toujours dans la région, il est témoin de l'état des cours d'eau, particulièrement de la rivière Moulili avant et pendant l'exploitation du manganèse. Parlant de cette rivière, il souligne :

Auparavant, la Moulili était une bonne rivière, bien claire. Nous, on buvait l'eau. On vivait de cette rivière-là. Toutes les rivières, on

¹⁰ Igor Strauss, « L'envers du manganèse gabonais », in Anne-Cécile Bras, *C'est pas du vent. Manganèse de l'environnement*, émission diffusée sur Radio France Internationale (RFI), le samedi 17 septembre 2011.

a compté, il y a quarante-deux qui sont gaspillées, qui sont polluées. On ne peut plus chasser. On ne peut plus pêcher. On ne peut plus cultiver. Sur tous les bords, il y avait des arbres. Mais tous les arbres sont morts. C'est fini¹¹.

Le troisième et dernier témoignage est celui d'une habitante résidant à quelques encablures du CIM. Tout en pointant l'impact négatif de la pollution minière sur les cours d'eau et l'agriculture, elle tient, comme d'autres riverains, l'exploitation du manganèse pour responsable de la dégradation de la santé publique. Pour exemplifier cela, elle part de sa situation. Elle affirme que l'exploitation du manganèse est la source de l'infection pulmonaire qui la ronge et aurait causé le décès de plusieurs membres de sa famille :

[...] On m'a fait des examens. On m'a vu l'infection [...]. Le médecin de COMILOG m'avait défendu de boire l'eau de la rivière. [...] Nous ici là, on souffre, on souffre. Regarde même dans la cour là, il y avait de l'oseille. Quand tu plantes, ça meurt. L'avocatier là, ça donne et puis ça tombe. On ne sait pas pourquoi ça meurt [...]. Je n'avais que ça à dire. Je n'attends que ma mort. Derrière ma maison là, j'ai combien de tombes ? J'ai perdu deux petits frères : le problème de l'infection dans les poumons. J'ai perdu ma fille : le problème de l'infection dans les poumons. [...] ¹²

La proximité des usines et des habitations dans certains secteurs de Moanda et ses environs laisse penser légitimement que l'exploitation du manganèse présente des risques sanitaires importants pour les populations. En tant que métal lourd, le manganèse est potentiellement toxique¹³.

Aux représentations sensibles comme preuves du caractère nuisible de l'exploitation du manganèse, Brainforest vient construire la preuve par l'expertise citoyenne. Cela est synonyme d'entrée dans

¹¹ *Ibidem.*

¹² *Ibidem.*

¹³ L'exposition à de fortes doses peut provoquer chez l'être humain des effets nocifs sur la santé.

la mobilisation collective de cette ONG environnementale gabonaise, créée en 1998. Dans son rapport d'enquête portant sur les impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement dans le Haut-Ogooué¹⁴, rendu public en août 2010, l'ONG consacre treize pages à la situation dans la ville du manganèse, sous le titre évocateur « Moanda, 40 ans d'exploitation de manganèse ont eu raison de l'environnement ».

Pour structurer la preuve des externalités négatives de l'exploitation du manganèse, le rapport est mené suivant une méthodologie combinant les observations directes, les enquêtes orales et les sources écrites. Le rapport expose les travers sociétaux de l'exploitation du manganèse en ces termes :

L'exploitation des ressources minières n'est pas sans conséquence et Moanda n'échappe pas à la règle. Depuis plus de 40 ans, la Comilog rejette les déchets de l'extraction du manganèse dans la nature. Ces déchets issus de la laverie et du ruissellement des résidus présents dans toute la zone ont considérablement pollué l'environnement par l'envasement des cours d'eau ayant des conséquences importantes pour les populations riveraines du site d'exploitation. [...].

Les dommages environnementaux entraînent des méfaits sociétaux ainsi que poursuit le rapport de l'ONG environnementale :

Les populations sont conscientes que l'exploitation minière à Moanda leur a apporté des emplois, mais elle a aussi eu des impacts très forts sur leurs activités traditionnelles. La pollution de la Moulili et des petites rivières, en particulier la Massagoulou qui longe la route reliant la gare à la ville, a modifié considérablement les activités des populations. Avec l'arrivée de la mine, le défrichement de dizaines de km² notamment sur le plateau, le bruit engendré, la pollution des rivières, les animaux ont fui la zone. Il faut aujourd'hui faire plus de 10 km pour aller chasser. L'envasement des cours d'eau a causé la disparition de plantations et même le déménagement de certaines habitations au bord de la Massagoulou qui ressemble aujourd'hui à un

¹⁴ Brainforest, Les impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement dans le Haut-Ogooué, rapport d'enquête, août 2010, 48 p.

marécage. Depuis une vingtaine d'années, il n'est plus possible de pêcher sur la Moulili, cette rivière où l'on pouvait y trouver tous les poissons de l'Ogooué. On y pêchait au filet, à la nasse ou à l'hameçon. Mais aujourd'hui les populations de la gare doivent aller à pied jusqu'à l'Ogooué pour pêcher, car même en aval de la gare la Moulili n'est plus praticable pour les pirogues du fait de son envasement dont les impacts sont visibles jusqu'à son embouchure avec l'Ogooué¹⁵.

Ces extraits du rapport de Brainforest soulignent que les méfaits de l'exploitation minière sont multidimensionnels. La population de Moanda et ses environs se trouve confrontée à une perte des activités traditionnelles, notamment l'agriculture, la chasse et la pêche. À la lumière des méfaits constatés, les contestataires entendent obliger la COMILOG à assumer ses responsabilités. Pour ce faire, une plainte collective est déposée près du tribunal de Libreville contre la compagnie manganifère et sa maison-mère.

2.3. Une plainte collective contre la COMILOG et sa maison-mère

Si en 2010, la COMILOG lance le projet « zéro rejet dans la Moulili » et la réhabilitation de cette rivière à travers l'enlèvement des sédiments provenant principalement de l'exploitation historique de sa laverie, cela est loin de satisfaire les acteurs de la contestation. Ils entendent forcer l'entreprise à reconnaître sa responsabilité dans la dégradation socio-environnementale à Moanda et à procéder à des réparations larges : réparations environnementales et indemnités des préjudices. À cet effet, le 25 mars 2011, après de vaines tentatives d'appel au dialogue à la COMILOG, les associations déposent une plainte collective près du tribunal de Libreville contre elle et ERAMET, sa maison-mère¹⁶. Les plaignants réclament, au titre de dommages et intérêts, le paiement d'une somme de 480 milliards de FCFA, liés notamment aux dégâts de l'exploitation du manganèse sur l'environnement et

¹⁵ *Idem*, p. 24.

¹⁶ *L'Union*, n° 10 587, 2011, p.10.

la santé des populations¹⁷. S'exprimant au sujet de la plainte, l'honorable J. -V. Leyama donne davantage de détails :

Comme je l'ai annoncé lors de la conférence de presse tenue le 15 janvier 2011, nous sommes passés à l'acte. Entre cette date et maintenant, nous avons énormément travaillé avec l'avocat pour la rédaction des requêtes. Ces dernières sont au nombre de six. Il y a trois requêtes aux noms des ONG environnementalistes, dont Brainforest, une requête au nom de l'ONG chargée de la défense des droits de l'homme, une requête collective avec plus de 350 plaignants, et la requête que j'aie constituée en tant que député. Ces requêtes visent à démontrer les dégâts causés sur l'environnement par l'exploitation du manganèse d'une part ; les dégâts causés sur la santé des travailleurs, d'anciens travailleurs et les populations d'autre part. Nous réclamons réparation, et celle-ci a été évaluée à 490 milliards de francs CFA¹⁸.

Entendant obtenir des réparations financières à hauteur du montant réclamé, la partie plaignante centre son angle d'attaque sur les atteintes aux droits de l'Homme. La raison du choix de cette stratégie réside dans la faiblesse de la législation pénale et environnementale du Gabon. Datant des années 1960, le Code pénal est en retard sur les réalités sociétales contemporaines. Quant au Code de l'environnement datant de 1993, il n'aborde pas les problèmes d'intoxication industriels. Il sanctionne faiblement les types de griefs environnementaux portés contre la COMILOG : il prévoit des amendes de l'ordre de 500 000 à 5 000 000 de francs CFA ; « ce qui est vraiment insignifiant¹⁹ », selon le député J. -V. Leyama.

En axant sa stratégie d'attaque sur les atteintes aux droits de l'Homme, la partie plaignante se ménage la possibilité d'orienter sa requête vers des juridictions internationales. Le député de Moanda est clair sur cette perspective. Il précise :

¹⁷ *L'Union*, n°10 528, 2011, p. 5.

¹⁸ Gabonlibre, « Plainte contre COMILOG » [Interview de Jean-Valentin Leyama], in http://www.gabonlibre.com/Gabon-Plainte-contre-COMILOG_a9090.html (consulté le 14 juillet 2017).

¹⁹ *Ibidem*.

L'angle des droits de l'Homme a été choisi, car il est universel. Les populations de Moanda ont droit à un environnement sain, à l'accès à l'eau, à la santé, ce sont des droits de l'Homme universels qui peuvent être traités par toutes les juridictions. Et donc si dans un délai raisonnable nous n'avons pas d'issue au niveau du Gabon, nous sommes fondés de saisir d'autres instances comme les Commissions des droits de l'Homme de l'Union africaine ou les Nations Unies. [...] ²⁰.

Presque silencieuse ou sur la réserve jusque-là, la COMILOG, par la voix de son administrateur directeur général, juge peu sérieuse et sans fondement la plainte contre elle²¹. Malgré les réserves qu'émet la compagnie minière, la plainte reçoit un avis favorable pour comparution des différentes parties impliquées dans l'affaire²². Du dépôt de celle-ci jusqu'à la fin de l'année 2011, se tiennent deux audiences préliminaires. Aucune décision notable n'est prise. Toutefois, le 13 novembre 2012, le Tribunal de Première Instance de Libreville rend une décision. À la demande de COMILOG et des autres défendeurs, il se déclare territorialement incompétent. L'appel formé par les demandeurs contre ce jugement est jugé irrecevable par la Cour d'Appel de Libreville le 16 mai 2013. Les requérants se pourvoient alors en cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Libreville en septembre 2013²³. Le 7 janvier 2015, la Cour de Cassation rejette le pourvoi des requérants. Ce dernier recours n'ayant pas prospéré, l'affaire est donc close du point de vue juridique.

Conclusion

La réflexion qui s'achève n'est pas un réquisitoire contre l'exploitation du manganèse à Moanda. Elle révèle simplement

²⁰ *Ibidem*.

²¹ Igor Strauss, « L'envers du manganèse gabonais », in Anne-Cécile Bras, *C'est pas du vent. Manganèse de l'environnement*, émission diffusée sur Radio France Internationale (RFI), le samedi 17 septembre 2011.

²² *L'Union*, n° 10 613, 2011, p.4.

²³ COMILOG, Rapport annuel 2014, p.50.

l'envers du décor de cette activité minière, en montrant que la pollution environnementale et la contestation collective socio-environnementale sont deux réalités décalées et concomitantes dans le temps.

La pollution environnementale s'opère sans agitation populaire donc en silence, aux différentes étapes de l'exploitation du manganèse pendant près de quarante-cinq années (1962-2007). De l'extraction au traitement du minerai, le paysage, l'atmosphère, les cours d'eau, etc. se trouvent considérablement altérés. Procédant de la non-prise en compte de l'environnement dans le management global de la mine, une pratique courante dans le monde entrepreneurial, la pollution considérable et multiforme se trouve contestée après quarante-cinq années. C'est le glissement vers la fin de la pollution silencieuse (2008-2015), conséquence de la prise de conscience des externalités négatives de la mine sur plusieurs territoires, y compris au Gabon. Toujours présente puisque la mine demeure active, la pollution est désormais vivement remise en cause. Divers acteurs se mobilisent pour protester contre les méfaits socio-environnementaux qu'engendre l'exploitation du manganèse. Devant l'impossible dialogue avec l'exploitant minier, les contestataires portent l'affaire devant la justice afin d'exiger une meilleure mine du territoire et une réparation des préjudices socio-sanitaires. Après quatre années de procédures judiciaires, la Cour de Cassation clôt définitivement l'affaire en rejetant le pourvoi des requérants.

Sources et bibliographie

- **Sources archivistiques**

Archives Nationales de Fontainebleau, série 52 sous-série 5 dossier 2, Convention d'établissement de la COMILOG, 1959.

Archives du Ministère des Mines du Gabon, Livre d'or COMILOG, 1963, 130 p.

Archives du Ministère des Mines du Gabon, Dossier spécial 20 ans, n° 20, 1982, 45 p.

R. E. NDONG, *La mine de manganèse et l'environnement à Moanda au Gabon : du silence au bruit (1962-2015)*

Archives du Ministère des Mines du Gabon, Observatoires de la santé, Rapport annuel 2012 de l'OSM, 18p.

- **Sources audios et audiovisuelles**

Hennequin Dominique, *Uranium. L'héritage empoisonné*, film, 2009, 56 minutes.

Strauss Igor, « L'envers du manganèse gabonais », in Bras Anne-Cécile, *C'est pas du vent. Manganèse de l'environnement*, émission diffusée sur Radio France Internationale (RFI), le samedi 17 septembre 2011.

- **Sources imprimées**

Agence Européenne pour le Développement et la Santé, COMILOG à Moanda (Gabon), Programme SYSMIN 8^e FED : Étude de protection de l'environnement, de la santé des travailleurs et de la population, Rapport de synthèse, 2010, 312 p.

Brainforest, Impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement, 2010, Rapport d'enquête, 48 p.

COMILOG, Livre d'or, 1963, 130 p.

COMILOG, Rapport annuel 2014.

La Cigale enchantée, n° 55 du 1^{er} juillet, p.9.

L'Union, n°9524, 2011, p.5.

L'Union, n°10 528, 2011, p.5.

L'Union, n°10 587, 2011, p.10.

L'Union, n°10 613, 2011, p.4.

Nations Unies, Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement Rio de Janeiro 3-14 juin 1992, Nations Unies, New York, 1993, 503 p.

- **Sources numériques**

R. E. NDONG, *La mine de manganèse et l'environnement à Moanda au Gabon : du silence au bruit (1962-2015)*

Gabonlibre, « Plainte contre COMILOG » [Interview de Jean-Valentin Leyama], in http://www.gabonlibre.com/Gabon-Plainte-contre-COMILOG_a9090.htm (consulté le 14 juillet 2019).

Bibliographie

Abeke M. U. (1996), *Moanda : ville minière*, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Libreville, Mémoire de Maîtrise de Géographie.

Bongue Boma P. (1980), *Les effets de l'implantation de la COMILOG et de la COMUF sur l'emploi et les revenus dans la région du Haut-Ogooué (Gabon)*, Thèse de doctorat de Sciences économiques, Université Grenoble 2.

Bost F. et Daviet S. (dir.) (2011), *Entreprises et environnement : quels enjeux pour le développement durable ?*, Presses universitaires de Paris Ouest.

Dehaies M. (2016), « Mines et environnement dans les Amériques : les paradoxes de l'exploitation », *Idées d'Amériques*, n°8, p.1-19.

Gnamien Y. (2014), *L'industrie minière face aux évolutions sociétales : quels impacts des populations et des collectivités locales sur le développement des projets miniers*, Thèse de doctorat en Techniques et Économie de l'Exploitation du Sous-sol, École nationale supérieure des mines de Paris.

Mboma Mambounghou H. K. (2018), *La politique sociale de la COMILOG (1962-2014)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Omar Bongo.

Mengue Edo Afiyo G. M. (2011), *Impact de l'exploitation minière sur l'environnement et les collectivités locales dans le Haut-Ogooué : le cas de la COMILOG à Moanda (Gabon)*, Mémoire de Master de Gestion durable des mines, Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement de Ouagadougou.

Mezeme Mba R. (2008), *L'étude d'impact en droit international de l'environnement : sa mise en œuvre dans les projets de*

R. E. NDONG, *La mine de manganèse et l'environnement à Moanda au Gabon : du silence au bruit (1962-2015)*

développement au Gabon, Mémoire de Master international et comparé de l'environnement, Université de Limoges.

Mouanga S. V. (1999), *Les multinationales minières au Gabon : le cas de la COMILOG (1962-1982)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Omar Bongo.

Ndong R. E. (2017), « Petite chronique de la contestation post-uranium des problèmes socio-environnementaux à Mounana (sud-est du Gabon) : une mobilisation collective du local à l'international : 1999-2009 », *Notes Africaines*, n° 211-212, p. 39-42.

Okanga-Guay M. (1998), *Moanda (Gabon) : ville minière ou ville régionale ?*, Mémoire de Maîtrise de Géographie, Sherbrooke, Université de Sherbrooke.

Simard M. (2018), « L'industrie minière au Québec : situation, tendance et enjeux », *Études canadiennes. Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, n° 85, p.193-217.

Tsiba J-K. A. (2014), *L'exploitation minière dans la région du Haut-Ogooué (Gabon) : contribution à l'étude des Impacts environnementaux*, Thèse de doctorat de Géographie, Université de Lorraine.

Villien-Rossi, M-L. (1977), *La compagnie minière de l'Ogooué » : son influence géographique au Gabon et au Congo*, Thèse de doctorat d'État de Géographie, Université Bordeaux 3.